

La violence psychologique dans le couple

Francine Lavoie

Lavoie, F. (2005). La violence psychologique dans le couple. In M.-H. Gagné (Ed.). *Violences psychologiques : comment les prévenir dans différents contextes de vie? Actes de symposium, 27e congrès annuel de la Société québécoise de recherche en psychologie, 19 mars 2005, Mont-Ste-Anne, Québec. ISBN 2-89497-060-9, 80 pages.* Diffusé par le Centre JEFAR, Université Laval. pp. 33-50.

Il y a un net climat de banalisation par les adolescents et les adolescentes du recours au dénigrement et aux injures dans leurs groupes d'amis ou dans leur couple. Il semble y avoir un effet de cohortes, les jeunes se conformant en public à ce que leurs pairs renforcent. Les intervenants et les enseignants les côtoyant sont inquiets et se demandent même s'ils continueront d'utiliser ces comportements dans leur vie adulte et plus tard auprès de leurs enfants. La prévention de la violence psychologique devient donc un enjeu important. Nous relevons deux difficultés face à la prévention. En premier lieu, la définition de la violence psychologique demeure à mieux baliser. En deuxième lieu, la tradition québécoise est de confier la prévention de la violence au sein des couples aux organismes bénévoles qui sont invités dans les écoles lorsque le budget le permet ou encore de réaliser des campagnes sociétales. Comme dans l'effort consenti pour contrer et prévenir l'intimidation chez les plus jeunes, une réflexion globale sur prévention de la violence psychologique au sein des couples est à faire avec les divers partenaires. Nous suggérons deux sources d'inspiration : le modèle de la justice dans les relations intimes et les diverses modalités de prévention.

Cette présentation est colorée par mes expériences passées, qui ont surtout consisté à développer des activités

de prévention et à les évaluer. Ces programmes, VIRAJ et PASSAJ (<http://viraj.psy.ulaval.ca>), portent sur les problématiques de violence et de contrôle abusif dans les jeunes couples; ils abordent les dimensions physiques et sexuelles de la violence ainsi que les dimensions psychologiques. Pour les fins de ce symposium, je suis donc retournée lire et réfléchir à ce qu'était la violence psychologique dans le contexte de la relation de couple, tant chez les adolescents que chez les adultes, pour ensuite en découler des réflexions sur l'action préventive.

Définition et mesure de la violence psychologique dans le couple

Il y a de nombreuses discussions à propos de la violence psychologique. Comme toute forme de violence, elle n'est pas facile à saisir. L'Organisation Mondiale de la Santé (2002) rappelle d'ailleurs que « (...) pour définir (la violence) il faut faire appel, non pas à une science exacte mais à la capacité de jugement. Les idées sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en termes de comportement et sur ce qu'est le mal sont influencées par des facteurs culturels et sont constamment remises en question. » (p. 4). Malgré ces difficultés, un consensus se dégage quant à la nécessité de proposer des normes et des définitions afin de contribuer à changer la situation.

Voyons d'abord quelques-unes des définitions générales disponibles sur la violence psychologique dans les couples adultes. Pour Hoffman (1984), la violence psychologique dans le couple consiste en un comportement suffisamment perturbant pour amener la personne ciblée à croire que son intégrité est menacée. Par « intégrité », cet auteur renvoie à la capacité de travailler, d'interagir avec les autres, et d'avoir une bonne santé mentale et physique. Walker (1984) propose des balises plus précises, soit un

comportement qui affaiblit l'estime de soi de la partenaire ou son sens de contrôle et sentiment de sécurité.

L'organisme Education Wife Assault de Toronto propose une autre définition. La violence psychologique « fait référence à l'usage répété de comportements néfastes dans le but de contrôler une personne. Les femmes victimes de violence psychologique vivent dans un état de peur et d'altération constante de leurs pensées, sentiments et comportements. Elles essaient de se protéger de la violence en niant leur besoin ». On note dans cette définition, l'idée de processus constant de destruction de l'autre.

Lorsqu'il s'agit de la violence vécue par les hommes, la définition est le plus souvent influencée par les outils de mesure disponibles et se réfère à des gestes. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille propose une telle définition dans un document de Lupri et Grandin (2004) sur la violence psychologique vécue par des hommes au sein de couples hétérosexuels. Les comportements identifiés comme violence psychologique sont ceux visant à culpabiliser, à rabaisser, à intimider ou à humilier le partenaire, notamment le fait de crier, de l'insulter ou de limiter ses contacts avec des amis et sa famille.

Il arrive également que des nuances soient proposées entre violence verbale et violence psychologique. Comme le fait le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale (1990), nous constatons vite qu'il est difficile d'établir une démarcation entre les deux. Selon le Regroupement, dans certains cas, la violence psychologique va plus loin et consiste en de la cruauté mentale, celle-ci pouvant s'exercer par des éclats de voix mais aussi sur un ton tout à fait normal. Par ailleurs, la

violence psychologique ne consiste pas toujours en des gestes émis. Il peut s'agir de silence, d'indifférence : faire comme si la personne n'était pas là.

En plus de ces définitions générales, il y a des tentatives de fournir des instruments de mesure ou des typologies. Différents instruments de mesure ont été élaborés pour évaluer la présence et le niveau de violence psychologique dans le couple. J'analyserai ici quelques exemples, sans prétendre étudier tous les instruments disponibles.

Je vous invite premièrement à relire les items d'agression psychologique d'un instrument classique dont tout le monde a entendu parler, le *Conflict Tactics Scales* (CTS-2) de Straus et al. (1996), conçu d'abord pour mesurer la violence physique. À l'époque de la parution du premier questionnaire CTS en 1979, il s'agissait d'une initiative novatrice. En consultant les 8 items d'agression psychologique de la plus récente version pour couples adultes, malgré les nouveaux travaux de validation disponibles, on s'aperçoit que plusieurs ajouts pourraient être faits au contenu de l'instrument. Les items suivants du CTS-2 sont conçus comme de la violence psychologique mineure : insulter ou sacrer, crier, sortir bruyamment de la pièce dans le cadre d'un désaccord, faire quelque chose pour contrarier. La violence psychologique sévère est abordée par les items suivants : traiter de gros-se ou laid-e, détruire un objet lui appartenant, accuser d'être un-e piètre amant-e, menacer de frapper ou lancer un objet. Notons qu'il n'y a rien sur la jalousie ou le contrôle, ni sur le fait de diminuer sa partenaire devant des gens. Il reste que cet instrument est très utilisé. Je suis toutefois d'avis que ceux qui l'utilisent devraient tenter de le compléter ou, au moins, d'en identifier les lacunes et ainsi de pouvoir discuter de leurs résultats à la lumière de ces lacunes. Si nous nous

limitons malheureusement à ces comportements afin de guider notre réflexion sur la prévention, il y a toute une zone du construit « violence psychologique » qui est ignorée. Voyons si d'autres instruments peuvent nous aider à cerner des dimensions à intégrer dans nos efforts de prévention.

Parmi quelques autres tentatives de définir ce construit de violence psychologique au sein des couples, il y a la contribution de Tolman (1989) sur la violence psychologique faite aux femmes. Suite à une analyse factorielle, cet instrument de 58 items comprend un facteur « verbal-émotif » et un facteur « domination-isolement », ce qui vient déjà enrichir conceptuellement le construit qui nous intéresse. Le comportement de jalousie y est très présent. Et parmi les items du facteur émotif, on retrouve le dénigrement, les insultes, les cris mais aussi le fait de se faire traiter comme un être inférieur ou d'être blâmée pour les problèmes du conjoint. Follingstad et DeHart (2000) ont mentionné que certains des items peuvent être contestés comme exemples de violence psychologique, car il s'agirait davantage de problèmes de manque de sensibilité ou d'inaptitude sociale (ex. l'item le partenaire est insensible à mes sentiments).

Dans cette même tradition de travaux psychométriques, des instruments incorporant la violence psychologique ont été élaborés pour les adolescentes (Lavoie & Vézina, 2001) ou les collégiens des deux sexes (Borjesson, Aarons, & Dunn, 2003). Borjesson et al. ont identifié trois sous-types de violence psychologique : la violence émotionnelle (ex. ridiculiser, insulter), la tromperie (mentir à la personne, la tromper) et la violence verbale (crier après elle, sacrer, l'ignorer, blâmer). Élaborer des outils pour des populations particulières permet de tenir compte de contextes précis. Ainsi Lavoie et Vézina (2001) ont, grâce à des entrevues qualitatives, ajouté à leur liste d'items des comportements typiques des adolescents comme « partir une rumeur ». Toutefois, ces outils sont souvent construits et validés à partir d'échantillons non représentatifs tirés de la population générale. Les populations cliniques, par exemples les femmes hébergées en centre pour femmes violentées, en sont généralement

absentes. Certains comportements de violence peuvent donc échapper à ces démarches vu que présents uniquement dans une population plus gravement touchée. De plus dans les travaux d'analyse factorielle, les comportements rares sont souvent mis de côté par les chercheurs.

Quiconque élabore un programme de prévention pour une clientèle particulière doit refaire une analyse de la situation de violence, au-delà des comportements identifiés dans les instruments disponibles. Ainsi dans le contexte d'immigration ou de handicap, il pourrait être judicieux de porter attention à d'autres comportements que ceux retenus dans les outils actuels même validés, comme interdire d'apprendre la langue du pays d'accueil, menacer de la faire expulser du pays si elle le quitte, refuser de lui procurer des services d'interprétation gestuelle si elle est sourde, la laisser sans assistance pendant de longs moments si elle est handicapée.

En plus des instruments validés, on retrouve des typologies découlant d'observations cliniques. Une des plus intéressantes est celle de Hoffman (1984), une clinicienne qui, à la suite d'entrevues menées auprès de plusieurs femmes victimes, a voulu développer un outil à l'intention des cliniciens. Les exemples retenus illustrent 21 types de violence psychologique. Certains types recourent les propositions déjà existantes mais il demeure certains types originaux. On retrouve ainsi les menaces de suicide et les menaces aux animaux domestiques et aux êtres chers et des exemples de négligence ou d'inaptitude. Elle parle par exemple de *Silent treatment* dans le sens de bouder, se retirer, ne pas parler. Nos entrevues avec des jeunes indiquent que ce comportement est déjà rapporté à l'adolescence; par exemple, au lendemain d'une relation sexuelle qui s'avérait être la première de sa vie pour la jeune fille, le garçon l'ignorait et ne lui parlait même pas.

Hoffman aborde également le manque d'intérêt sexuel ou le refus d'accepter ses responsabilités dans le foyer ou dans la relation, etc. Sans rapporter cette liste item par item, disons qu'elle apparaît fort intéressante. Hoffman a vraiment bien circonscrit le concept de violence psychologique au sein du couple. On aurait avantage à consulter cette typologie avant d'élaborer nos programmes de prévention.

Une autre stratégie d'élaboration de typologies est la consultation de professionnels ayant traité des victimes afin d'identifier ce qui fait consensus ou non comme violence psychologique. Follingstad & DeHart (2000) ont consulté environ 500 psychologues américains dans ce but. Cinq regroupements ont été identifiés par une analyse statistique de nuages (*clusters*) : les menaces à la santé physique, les atteintes à la liberté, la déstabilisation, le contrôle et les comportements inaptes. Ces regroupements sont élaborés à partir de différences de gravité perçue. On voit que les trois premiers regroupements (27 comportements des 102 étudiés) comprennent ce qui est perçu comme un abus sévère par la grande majorité et quelque soit le contexte (fréquence, intention, perception de menace). Les « menaces à la santé » (menaces de défigurer ou d'empêcher le recours aux services de santé) forment le premier regroupement thématique. Le deuxième regroupement, les « atteintes à la liberté », comprend un ensemble de comportements également extrêmes, tels que priver de sommeil, empêcher de sortir du domicile, la faire manger dans un bol comme un chien, l'exploiter comme prostituée et font aussi largement consensus. Ces contenus n'avaient pas encore été intégrés au contenu des instruments ou typologies sur la violence psychologique dans les couples, sauf pour Hoffman qui avait introduit des notions du deuxième regroupement. Le troisième regroupement de « déstabilisation », au titre évocateur, rassemble des éléments tels que le harcèlement criminel

(ex. poursuivre au travail) et des items plus souvent présents dans les instruments ou typologies, comme l'intimidation, le contrôle de l'argent, les menaces de s'en prendre aux êtres chers, le traitement en inférieure, le contrôle des relations sociales. Plus nouveau, on trouve des items sur le fait de la faire passer pour folle ou de tenter de l'en convaincre. Schulz (2002) conclut que ces comportements où l'accord est substantiel entre psychologues sont semblables aux comportements décrits comme de la torture par Amnistie internationale.

Les deux autres regroupements suscitent moins de consensus et sont plus influencés par des éléments de contexte. Le quatrième regroupement, « contrôle », porte sur la jalousie, les insultes, le retrait de l'attention et le contrôle des activités du couple. Dans ce dernier cas, il faut tout de même savoir que la catégorie de réponse « peut-être » était disponible et que par exemple à l'item « Il était jaloux et suspicieux envers ses amis », 10% ont répondu non ce n'était pas de la violence psychologique, 52% ont répondu peut-être et 38% ont répondu oui. Lorsque le comportement était plus extrême comme exiger un compte rendu de ses déplacements ou critiquer devant des témoins, alors 80% y voyaient un abus. Ce ne sont pas tous les comportements de contrôle qui sont donc jugés de gravité moindre. Il est en outre intéressant de consulter la grande variété d'items de ce regroupement, par exemple on y retrouve la privation de temps à soi, d'accès à des ressources pour son développement personnel (cours, bénévolat, etc.), le contrôle de l'habillement et de l'alimentation. Finalement dans le cinquième et dernier regroupement suggéré sous le nom d'« inaptitude sociale », il n'y a vraiment pas consensus à l'effet qu'il s'agisse de violence psychologique. Près du quart des psychologues ne voient pas de violence psychologique dans les incidents suivants : le refus d'aller à des activités importantes pour

elle (famille ou autres), ne pas laisser conduire, refuser de parler d'un problème, ne pas respecter ses promesses, ne pas faire sa part dans les travaux à la maison.

Ce travail donne quelques idées nouvelles sur des zones encore peu décrites. Il nous fait comprendre que les éléments de contexte, comme la durée et la fréquence, l'intention de blesser ou la perception de la menace, influencent le jugement de ces intervenants professionnels dans les cas à moindre consensus. Il sera intéressant d'intégrer une telle réflexion aux interventions préventives.

Voici une dernière proposition pour réfléchir à la définition de la violence psychologique, soit un outil suggéré aux thérapeutes conjugaux. Le concept de base n'est pas à proprement parler la violence psychologique, mais provient du modèle théorique de la justice dans les relations intimes (*intimate justice*). L'auteur a voulu proposer un outil basé sur la dynamique interactionnelle et non pas sur les gestes violents. En effet, les définitions et les instruments que l'on a vus jusqu'à maintenant sont centrés sur des gestes violents : crier, humilier, etc. Le fait de porter son attention plutôt sur le climat de la relation apparaît une avenue prometteuse pour le dépistage. En effet, il n'est pas toujours facile de faire admettre aux gens qu'ils ont crié, ou encore qu'ils ont traité leur conjoint de laid, gros, etc. Le fait de les questionner sur le climat de leur relation amoureuse est peut-être plus à même de faciliter la révélation de soi. Sept des 15 items du *Intimate Justice Scale* (Jory, 2004) apparaissent au tableau 1.

Tableau 1

*Quelques items du Intimate Justice Scale
(traduction libre de Caroline Thibodeau)*

-
1. Mon (ma) partenaire n'admet jamais qu'il ou elle a tort.
 3. Mon (ma) partenaire est plus insensible qu'aimant(e).
 4. Je suis forcé(e) de sacrifier mes propres besoins pour combler les siens.
 10. Mon (ma) partenaire se venge lorsque je suis en désaccord avec lui ou elle.
 11. Mon (ma) partenaire essaie toujours de me changer.
 12. Mon (ma) partenaire croit qu'il ou elle a le droit de me forcer à faire quelque chose.
 15. Parfois mon (ma) partenaire me blesse physiquement.
-

Se préoccuper de prévention de la violence psychologique implique de porter attention aux précurseurs de la violence psychologique ou encore, comme le proposent Jones, Davidson, Bogat et al. dans un article à paraître, aux formes plus subtiles de cette violence. Dans cette perspective, le concept de justice dans les relations intimes permet d'aborder de manière moins défensive le climat dans le couple. Un programme de prévention doit aussi préciser ses valeurs et les messages qui en découlent. L'approche de Jory (2004) contribue à la réflexion sur les valeurs. Selon cette approche, un couple sain est un couple où il y a égalité, équité et *caring* entre les conjoints. L'égalité implique de traiter l'autre avec respect et de reconnaître sa liberté de faire des choix. L'équité sous-entend de partager les stress du travail et de la vie quotidienne, de même que de s'accommoder aux limites de

l'autre. Enfin, le *caring* suppose d'être empathique devant les besoins de l'autre, d'encourager ses forces au lieu de souligner ses faiblesses et de développer un attachement fondé sur la responsabilité plutôt que sur l'égoïsme et l'exploitation. Je suis convaincue qu'il y a là matière à alimenter les programmes de prévention de la violence dans les relations amoureuses.

La prévention de la violence psychologique

Cette section comprend quelques avenues de prévention et ne se targue pas d'être exhaustive. Elle ne prétend pas non plus aborder de façon systématique les facteurs de risque ou de protection associés au niveau individuel ou social. Certains seront mentionnés à titre d'exemples.

La prévention universelle de la violence psychologique: que faire? La prévention universelle, c'est-à-dire celle qui s'adresse à tous, est un moyen reconnu de lutter contre la violence psychologique. Son approche globale permet d'éviter de créer un étiquetage de personnes comme victimes ou agresseurs. Il est également possible de l'aborder sous l'angle de la promotion de comportements harmonieux. L'approche par compétences s'avère alors une alternative éducative ou d'*empowerment* intéressante. Notamment, le développement de l'empathie apparaît comme une piste intéressante à suivre qui peut s'harmoniser avec le modèle de justice dans les relations intimes. C'est une avenue que je compte ajouter aux programmes VIRAJ et PASSAJ de prévention universelle.

Actuellement quand on parle de prévention universelle au Québec, on tend à nier l'intérêt de programme traitant de la violence ou de relations de couple. Un enjeu actuel est l'accent mis sur les programmes visant

les compétences générales associées à plusieurs problèmes en comparaison au délaissement de programmes spécifiques, touchant par exemple les relations de couple. L'habitude qui se développe d'en faire deux pôles d'un continuum et même plus, des rivaux, n'est pas la plus riche. Ces programmes spécifiques ont la qualité de motiver les individus à y participer en se souciant de leur motivation et devraient donc s'ajouter à l'éventail des outils disponibles. De plus, ce n'est pas par un programme général que nécessairement on fera réfléchir à la violence psychologique au sein du couple. Une simple consultation des écrits sur le transfert des compétences fait saisir l'importance de traiter directement des divers contextes de vie.

Le dépistage de la violence psychologique : que dépister, comment, et pour quoi faire? Les questionnaires dont on a discuté pourraient tous être utilisés comme des outils de dépistage. La grande question est de savoir qui les utilise, quand et pourquoi. Un autre point d'intérêt est la validité écologique et conceptuelle des instruments, sujet déjà abordé où on a montré qu'à outil limité, dépistage limité. On peut se demander en plus s'il est opportun de passer systématiquement des outils de dépistage de la violence ou de violence psychologique dans les écoles ou collèges? Ou dans les bureaux d'intervenants? Et il faut ajouter une question sur les actions qui pourront découler de ce dépistage. L'absence de consensus sur ce qui peut être de la violence psychologique est un premier obstacle qui pourrait miner toute possibilité de suivi dans une école, par exemple, parce qu'il y aurait minimisation des incidents rapportés. C'est en particulier vrai pour la violence psychologique qui est banalisée et tolérée dans divers milieux. Un deuxième obstacle est le manque de ressources. N'y a-t-il rien à faire? Une piste quelque peu différente du dépistage systématique est un protocole

d'entrevue auprès de personnes qui consultent. Tout intervenant pourrait s'en inspirer. O'Hearn et Davis (1997) proposent une première question générale sur les choses qu'il a fallu pardonner ou oublier dans son couple, suivie de questions sur des actions précises faites par le conjoint telles que critiquer devant des gens, affirmer à d'autres qu'elle est un être inférieur, etc. Une question sur les bons côtés (est-ce que votre partenaire vous fait sentir bien dans votre peau) et une sur ce que pense l'entourage sur ce conjoint concluent cet entretien.

Voici un exemple qui illustre bien les dilemmes reliés à un travail de dépistage systématique. Le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs a proposé une norme, un standard de pratique à propos du dépistage de la violence conjugale de type physique, qu'on peut consulter sur le site Web de l'Association médicale canadienne (Wathen, MacMillan et le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs, 2003). La norme est de ne pas faire de dépistage systématique de la violence conjugale dans le bureau du médecin. Ce raisonnement est basé sur un certain usage des données probantes : les interventions évaluées pour aider les femmes dépistées comme étant victimes de violence de la part de leur conjoint sont jugées comme non efficaces, pas plus que les interventions auprès des conjoints violents... autrement dit, on ne fera pas de dépistage parce qu'on ne peut pas faire cesser la violence¹. Les auteures MacMillan et Wathen (2003) proposent tout de même dans un article subséquent ce qu'il reste à faire. Plusieurs diront qu'en effet, il demeure possible de faire quelque chose. Les policiers sont les premiers à le dire dans leurs protocoles d'intervention : peut-être qu'il est au

¹ Mentionnons que le raisonnement de l'Association médicale canadienne en matière de dépistage est fondé sur la violence physique seulement.

minimum possible de dire aux victimes comment se sauver de ces situations... Pour revenir à la violence psychologique, faut-il s'empêcher de faire du dépistage dès qu'il n'y a pas un grand choix d'interventions efficaces disponibles? Il faut se rappeler qu'il y a parfois de petites choses à faire, qui sont susceptibles de faire une différence dans la vie des personnes aux prises avec la violence. Les autres types de prévention peuvent aussi être explorés et représenter plus d'intérêt.

La prévention ciblée : qui cibler et pour faire quoi?

La prévention ciblée vise des personnes qui n'exercent pas la violence psychologique mais qui, de par certaines caractéristiques, seraient particulièrement à risque d'en manifester. Qui sont ces personnes? En se référant aux deux présentations précédentes du symposium, il est clair que ce que l'on a vécu dans le passé, dans sa famille et à l'école, peut être source de facteurs de risque. Ceux qui ont eu une enfance à problèmes ou un « bagage » de violence psychologique sont à risque. Il serait possible de concevoir des activités de prévention spécifiques pour ces personnes avant qu'elles n'utilisent la violence psychologique dans leur couple ou autre relation interpersonnelle.

Quant aux individus qui sont plus à risque d'être victimes de violence psychologique, on pourrait penser entre autres aux personnes vulnérables comme les personnes handicapées, celles qui ont des maladies chroniques, où encore celles qui vivent des changements importants dans leur relation de couple, lorsqu'un des deux partenaires devient dépendant de l'autre par exemple. Les intervenants ne sont pas nécessairement préparés à aider un couple à passer à travers ce genre de situation.

D'autres personnes à cibler pourraient être celles qui ont été victimes de d'autres formes de violence, ou encore

qui en ont infligé, comme le harcèlement sexuel par exemple. Au fil de mes études sur le sujet, le harcèlement sexuel apparaît comme un marqueur important dans les trajectoires d'expérience avec la violence. Les individus qui en ont exercé à l'école secondaire risquent sérieusement de se montrer psychologiquement violents envers leurs conjoint(e)s. Même chose pour les consommateurs de pornographie à l'adolescence. Les harceleurs et les consommateurs importants de pornographie pourraient donc être des individus à cibler pour prévenir la violence psychologique dans le couple. Enfin, bien des écrits proposent divers facteurs de risque associés à un vécu de violence.

À des fins de prévention, il est possible et nécessaire de réaliser des changements au niveau des environnements ou des milieux à risque. Il est en effet indispensable de ne pas se limiter à cibler des personnes à risque. Il reste à circonscrire quels milieux devrait-on avoir dans notre ligne de mire? Une première suggestion concerne les groupes religieux. Les représentants de l'Église catholique au Québec ont écrit un rapport très important sur la violence conjugale, où ils sont revenus sur leurs pratiques passées qui encourageaient en quelque sorte la violence faite aux femmes. Ce rapport témoigne d'une autocritique très importante de la religion catholique par rapport à ce type de discours, susceptible d'amener les membres du clergé à de nouvelles pratiques. Dans un contexte social de plus en plus multiculturel, il y a sans doute lieu d'inciter d'autres groupes religieux à faire une réflexion sur l'usage de la violence dans les relations interpersonnelles en fonction des lois canadiennes ou encore que des représentants modérés puissent faire connaître leur point de vue. Il y a une certaine urgence d'avoir de tels documents dans les écoles secondaires. D'autres milieux peuvent bien sûr être ciblés, entre autres les milieux de travail, de sport, etc.

Conclusion

La prévention et la promotion recèlent bien des possibilités et ce texte se veut un aperçu bien sommaire. Rappelons en conclusion que les utilisateurs de mesures de violence psychologique ont la responsabilité de situer les forces et les limites de leur instrument afin de contribuer à l'avancement des connaissances et de la société. La réflexion sur la prévention de la violence psychologique gagne quant à elle à s'inspirer de conceptions variées et enrichies sur la violence et à tenir compte de la diversité des modalités préventives et promotionnelles. Des études sur des facteurs de risque associés à une mesure très limitée conceptuellement du construit de violence psychologique peuvent jusqu'à un certain point être nuisibles. Lorsqu'il s'agit de prévention, la réflexion sur les valeurs à proposer est également importante et le modèle de justice dans les relations intimes suggéré ici est une piste à explorer.

La qualité des outils de mesure est une clé importante, non seulement en prévention de la violence, mais aussi dans les débats sur la comparaison de la violence entre les genres, sur les impacts de la violence sur la santé, etc. Il faut donc consacrer de l'énergie à avoir les meilleurs outils possibles. Par ailleurs, l'élaboration d'instruments de mesure survient toujours après une certaine période pendant laquelle il y a une sensibilisation à un phénomène social. Il sera toujours important que des personnes dénoncent des conditions précises d'exploitation avant qu'une mesure soit disponible. Restons attentifs.

Références

- Borjesson, W. I, Aarons, G.A, & Dunn, M. E (2003). Development and confirmatory factor analysis of the abuse within intimate relationship scale. *Journal of Interpersonal Violence, 18* (3): 295-309.
- Education Wife Assault. Guide d'évaluation de la violence psychologique. Consulté sur le site : www.womanabuseprevention.com
- Follingstad, D. R., & DeHart, D. D. (2000). Defining psychological abuse of husbands toward wives. *Journal of Interpersonal Violence, 15*(9), 891-920.
- Hoffman, P. (1984). Psychological abuse of women by spouses and live-in-lovers. *Women and Therapy, 3*, 37-49.
- Jones, S., Davidson, W.S., Bogat, G.A., Levendosky, A., von Eye, A. (sous presse). Validation of the subtle and overt psychological abuse scale: an examination of construct validity. *Violence and Victims, 20*(4).
- Jory, B. (2004). The Intimate Justice Scale: An instrument to screen for psychological abuse and physical violence in clinical practice. *Journal of Marital and Family Therapy, 30* (1): 29-44.
- Lavoie, F., & Vézina, L. (2001). Violence faite aux filles dans le contexte des fréquentations à l'adolescence : élaboration d'un instrument (VIFFA) et sa validation. *Revue canadienne de santé mentale communautaire, 20*(1), 153-171.
- Lupri, E., & Grandin, E. (2004). *La violence à l'égard des hommes dans les relations intimes – Aperçu*. Ottawa. Centre national d'information sur la violence dans la famille. Consulté à http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/maleabus_f.html

- O'Hearn, R. E., & Davis, K. E. (1997). Women's experience of giving and receiving emotional abuse. *Journal of Interpersonal Violence, 12*(3), 375-391.
- Organisation Mondiale de la Santé (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé. Résumé*. Genève : Organisation mondiale de la santé.
- MacMillan, H. L., & Wathen, C. N. (2003). Violence envers les femmes: De l'observation à la pratique clinique. *Journal de l'Association médicale canadienne, 169* (6), 16 sept.
- Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale & M. Lacombe (1990). *Au grand jour*. Saint-Laurent : Les Éditions du Remue-Ménage.
- Schulz, P. (2002). Review of Follingstad and DeHart 2000' paper. Consulté à : www.nvaw.org/research/def_psy_abuse.shtml.
- Straus, M., Hamby, S., Boney-McCoy, S., & Sugarman, D. (1996). The revised conflict tactics scales (CTS2): Development and preliminary psychometric data. *Journal of Family Issues, 17*, 283-316
- Straus, M. (1979). Measuring intrafamily conflict and violence: The conflict tactics scale. *Journal of Marriage and the Family, 41*, 74-85.
- Tolman, R. M. (1989). The development of a measure of psychological maltreatment of women by their male partners. *Violence and Victims, 4*(3), 159-177.
- Walker, L. E. (1984). *The battered woman syndrome*. New York: Springer.
- Wathen, C.N., MacMillan, H. L. et le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs (2003). Prévention de la violence envers les femmes. Recommandations du Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs. *Journal de l'Association médicale canadienne, 16*(6), 16 sept.

Lavoie, F. (2005). La violence psychologique dans le couple. In M.-H. Gagné (Ed.). *Violences psychologiques : comment les prévenir dans différents contextes de vie? Actes de symposium, 27e congrès annuel de la Société québécoise de recherche en psychologie, 19 mars 2005, Mont-Ste-Anne, Québec. ISBN 2-89497-060-9, 80 pages.* Diffusé par le Centre JEFAR, Université Laval. pp. 33-50